

Tarif des structures d'accueil de l'enfance

Pour une nouvelle approche sous l'angle
de la politique familiale

Rappel du contexte

- Octobre 2007 : adoption de l'arrêté relatif au tarif de référence pour les structures d'accueil de l'enfance
- Protestation des parents et interventions parlementaires
- Le nouveau tarif amendé (rabais général de 25% + rabais fratrie) entre en vigueur le 1.4.2008

Mandat confié à un groupe de suivi

- Observer les effets du tarif
- Examiner les considérations et propositions développées au travers des interventions parlementaires
- Émettre des propositions visant à amender et pérenniser ce tarif
- Rechercher des mesures à même de diminuer les coûts de fonctionnement (-10%)
- Envisager d'autres modes de financement, notamment un scénario de rupture

Composition du groupe de travail

- M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale, Le Bémont, président
- M. Jacques Bassang, Assoc. maires des Franches-Montagnes, Le Noirmont
- Mme Christine Bregnard, responsable CADA, Chevenez
- Mme Josette Bueche, responsable du Secteur des enfants placés, Service de l'action sociale, Montfaucon
- Mme Catherine Citherlet, Assoc. parents de la maison de l'enfance, Delémont
- M. Jean-Claude Crevoisier, président de l'AJMEA, Delémont
- Mme Anne-Brigitte Dormond Turberg, dir. de la Maison de l'enfance, Delémont
- Monsieur Olivier Etique, responsable de la cellule de gestion, Service de l'action sociale, Delémont
- Mme Angela Fleury, cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes, Delémont
- Mme Thérèse Lattmann, dir. de la crèche "Aux Chaudoudoux", Porrentruy
- M. Joël Maitin, Assoc. des maires du district de Delémont, Corban
- Mme Sandra Stadelmann Hushi, représentante des parents, Courtételle
- Mme Rachel Torchia, représentante des parents, Courtételle

Propositions et conclusions du groupe de travail

Observation des effets du tarif

- Le tarif permet un autofinancement de 26%
- Prorogation du tarif pour 2009
- Augmentation de la déduction fiscale à CHF 5'000.--

Mesures d'économie

- Assouplir les normes d'encadrement
- Harmoniser les horaires scolaires
- Créer une structure centrale de gestion

Crèches à domicile

- Permettre l'accueil de 5 enfants
- Augmenter le salaire horaire de CHF 6.-- à CHF 7.--

Mode de financement

- Confier un mandat au Service de l'action sociale pour élaborer un avant-projet de loi prévoyant l'introduction d'une taxe unique
- Consulter les partenaires sociaux sur cet avant-projet
- Instaurer un dispositif de suivi et d'évaluation

Participation des parents aux frais de garde :

**le Gouvernement propose
une approche résolument
nouvelle !**

Avant-projet de loi concernant les frais de placement

- **Concerne les institutions subventionnées**
- **La taxe d'utilisation de CHF 10.-- par jour remplace le tarif social**
- **Introduction d'une allocation d'accueil (bon de garde) pour le financement complémentaire**

Allocation d'accueil

- **Versée par l'employeur (caisse alfa)**
- **Financée paritairement (employeurs / employés)**
- **Conditionnée à l'exercice d'une activité lucrative**
- **Facturée aux parents en sus de la taxe d'utilisation**

Facturation aux parents

- **Taxe d'utilisation**
 - CHF 10.-- par jour / CHF 1.-- par heure (CAD)
- +
- **Repas**
- +
- **Allocation d'accueil (versée par employeur)**
 - CHF 16.-- par jour / CHF 1.60 par heure (CAD)

Financement allocation accueil

- Prélèvements et versements par les caisses d'allocations familiales

Systeme paritaire :

- Employeurs : 0,07 % sur masse salariale
- Employés : 0,07 % sur salaires

Personnes ne travaillant pas dans le Jura

- L'allocation d'accueil ne peut pas être versée
- Ces personnes s'acquittent de la taxe d'utilisation et de l'allocation d'accueil
- La déduction fiscale pour frais de garde est augmentée en conséquence

Projections financières

Répartition des coûts

(base 530 places en 2011 + CAD)

Coûts totaux	Fr.13'900'000.--	100%
Etat + communes	Fr.10'290'000.--	74%
Employeurs	Fr.1'080'000.--	8%
Employés	Fr.1'080'000.--	8%
Parents	Fr.1'450'000.--	10%

Avec le nouveau système proposé, les pouvoirs publics maintiennent leur participation à hauteur de 74%

- Clé pour la répartition des charges : Etat 72% (53,28%) / communes 28% (20,72%)

Nouvelle approche pour le financement des institutions

- Selon les dispositions découlant de la LASoc
 - Mode de financement compétence GVT
- La couverture du déficit est remplacée par un subventionnement étatique forfaitaire corrélé avec le nombre de taxes d'utilisation encaissées
- Ce montant est négocié avec les institutions
 - Coûts analytiques standards, taux d'occupation de 90%
- Les forfaits sont versés par la commune-siège et portés à la répartition des charges

Ces propositions constituent un véritable scénario de rupture !

Objectifs

- Profiler le Jura comme un canton modèle en matière de politique familiale
- Soulager la classe moyenne
- Rendre le travail plus attractif
- Dynamiser l'offre sur le marché du travail
- Impliquer solidairement employeurs et employés
- Stimuler la consommation et l'économie
- Stabiliser la contribution des pouvoirs publics

Effets

- Les parents peuvent mieux concilier vie familiale et professionnelle
- Diversification des sources de financement
- Supportables pour employeurs et employés
- Des mesures d'économies sont introduites
- Simplification du système (tarification + subventionnement)
- Les mesures proposées seront évaluées

Evaluation

- Le système proposé devrait être mis en place en respectant la planification actuelle
- Les incidences financières sont ainsi connues
- Une évaluation sera faite et confiée à un organisme extérieur

Discussion avec les partenaires sociaux

- Le dialogue avec les partenaires sociaux débutera avant les vacances d'été, le chef de Département rencontrera notamment :
 - Les syndicats (employeurs et employés)
 - Le Conseil de la famille
 - La Commission en matière d'allocations familiales
 - Le Mouvement populaire des familles
 - La Fédération romande des consommateurs

Conclusion

- Nous présentons aujourd'hui un avant-projet, tout reste ouvert
- Pour donner des chances à ce projet, il s'agit d'avoir un échange avec tous les partenaires concernés
- Le scénario proposé est un véritable scénario de rupture
- Il ouvre de nouvelles perspectives dans le champ de la politique familiale....

Merci de votre attention